

## CONSEIL MUNICIPAL

- Installation d'un nouveau conseiller municipal [Information]

Monsieur Hubert GANACHAUD, né le 10 octobre 1951 à Basse-Goulaine, demeurant 1 impasse de la tréperie, a été installé dans sa fonction de conseiller municipal au titre de la liste « Basse-Goulaine entreprenante et solidaire ».

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 janvier 2018 [28 voix pour et une abstention]

Le conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 26 janvier 2018.

- Commissions communales - modification [Unanimité]

Le conseil municipal a approuvé les modifications de composition des commissions suivantes :

Culture et animation	Mme RIPOCHE Mme MAHE – Mme LECOQ M. LE CLOËREC – M. LE GARREC	M. GANACHAUD
----------------------	---	--------------

Commission d'appel d'offres et de jury de concours :

titulaires		suppléants	
M. LARRIGNON	« BG, moderne et humaine »	Mme PETITIER	« BG, moderne et humaine »
M. GODINHO	« BG, moderne et humaine »	M. LE GARREC	« BG, moderne et humaine »
M. BERNARD	« BG, moderne et humaine »	Mme AMICHOT	« BG, moderne et humaine »
Mme GIRAUDET	« BG, moderne et humaine »	M. BONDU	« BG, moderne et humaine »
M. GANACHAUD	« BG, entreprenante et solidaire »	Mme PASQUEREAU	« BG, entreprenante et solidaire »

- Décisions du Maire prise par délégation du Conseil Municipal [information]

Le conseil municipal a pris acte des décisions des 19, 31 janvier et 12 février 2018 prises par le Maire par délégation du conseil municipal.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

## AFFAIRES GENERALES

- Remboursement des frais de représentation engagés par le Maire [Unanimité]

Le conseil municipal a décidé d'attribuer une enveloppe annuelle à Monsieur le Maire dont le montant maximum est fixé à 1 000 €, a dit que les frais de représentation lui seront remboursés dans la limite de cette enveloppe annuelle, sur présentation de justificatifs correspondants et sur présentation d'un état de frais et a dit que cette enveloppe maximum annuelle sera inscrite au budget.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

## FINANCES

- Formation des élus en 2017 [Information]

Le conseil municipal a pris acte de la communication relative à la formation des élus locaux au titre de l'année 2017.

- Rapport annuel sur les marchés publics [Information]

Le conseil municipal a pris acte de la communication relative aux marchés publics passés en 2017.

- Impôts locaux 2018 – vote des taux [Unanimité]

Le conseil municipal a approuvé les taux d'imposition 2018 suivants : Taxe d'habitation : 18,63 %, Foncier bâti : 18,53 % (ancien taux 19,30%), Foncier non bâti : 79,07 %.

- Tarifs [Unanimité]

Le Conseil municipal a approuvé la mise en place de tarifs pour les mini-camps 2018, la création d'un tarif de remplacement de clés et de badges en cas de perte, la modification des tarifs de nettoyage de la salle Paul Bouin et le maintien des autres tarifs existants. Le Conseil municipal a précisé que les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1er mars et jusqu'à une éventuelle modification par délibération du Conseil Municipal puis il a autorisé Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- Budget général – reprise anticipée du résultat 2017 [24 POUR, 5 ABSTENTIONS]

Le conseil municipal approuve la reprise anticipée du résultat 2017 telle que présentée et a indiqué que ces montants seront inscrits dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser et que l'excédent de fonctionnement de 2 985 077,53 € sera affecté de la manière suivante : 2 200 000,00 € en réserves, afin de financer la section d'investissement et 785 077,53 € en excédent de fonctionnement reporté.

• Budget général – budget primitif 2018 [24 POUR, 5 ABSTENTIONS]

Le conseil municipal a approuvé, chapitre par chapitre, section par section, le budget primitif 2018 qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à 14 908 920 € : 9 588 600 € en section de fonctionnement et 5 320 320 € en section d'investissement.

• Subventions [Unanimité]

Le Conseil municipal a approuvé le montant des subventions pour 2018 :

- Affaires Générales : un crédit global de 1 940 € [Unanimité]
- Vie scolaire :
  - un crédit global de 5 700 € [Unanimité]
  - et les forfaits par élèves de la commune pour les écoles primaires et les établissements secondaires [Unanimité]
- Sport : un crédit global de 52 234 € [Unanimité]
- Culture et loisirs : un crédit global de 98 635 € [Unanimité]
- Développement durables, relations extérieures, divers : un crédit global de 5 700 € [Unanimité]

• Contributions aux organismes de regroupement et concours divers 2018 [Unanimité]

Le conseil municipal a décidé l'inscription d'un crédit de 217 610 € pour les contributions à certains organismes de regroupement ainsi qu'un montant de 7 404 € au titre de concours divers pour 2018.

• Investissements – demandes de subventions [Unanimité]

Le conseil municipal a autorisé de manière générale Monsieur le Maire à dresser, par voie d'arrêté, les plans de financement nécessaires à la constitution des dossiers de demande de subventions auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de l'Etat (notamment au titre de la D.E.T.R.) et de divers autres organismes (dont la Caisse d'Allocations Familiales, l'ADEME, les fédérations sportives), pour tous les projets inscrits au budget et plus particulièrement : l'extension et la réhabilitation des infrastructures de tennis, l'agrandissement de l'accueil périscolaire, l'agrandissement du multi-accueil, l'agrandissement de la salle Paul Bouin, la construction d'un gymnase, l'isolation thermique des bâtiments, la réalisation de travaux de mise en accessibilité et sécurité des bâtiments communaux.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

## PERSONNEL

• Tableau des effectifs - modification [Unanimité]

Le conseil municipal a approuvé la création des emplois suivants à compter du 1<sup>er</sup> mars : 1 poste d'adjoint technique territorial à temps plein, 1 poste d'adjoint technique principal territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps plein, 1 poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps plein et 1 poste d'adjoint technique principal territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps plein et il a modifié le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

• Médecin référent au multi-accueil : création de poste et régime indemnitaire [Unanimité]

Le conseil municipal, a approuvé la création d'un poste de médecin de 2<sup>ème</sup> classe contractuel à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018 jusqu'au 31 décembre 2018 à raison de 3 heures par mois et l'indemnité de technicité des médecins telles que présentées ci-dessus puis le conseil municipal a dit que les crédits nécessaires seront prévus pour chaque exercice au budget voté par le conseil municipal.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

## URBANISME

• Bilan foncier 2017 [Unanimité]

Le conseil municipal a pris acte de la communication relative au bilan foncier 2017.

• Foncier : servitudes au profit de ENEDIS – parcelles AM 1760 – ZD 366 – ZI 1 - ZI 27 et ZB 293 [Unanimité]

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à la mise en place d'une servitude à titre gratuit sur les parcelles AM 1760 – ZD 366 – ZI 1 - ZI 27 et ZB 293 au profit de ENEDIS permettant l'alimentation en électricité des centrales de cogénération en cours de construction sur les sites de la SCEA les Serres de Goulaine à BASSE GOULAINNE et du GFA de la Divatte à SAINT JULIEN DE CONCELLES.

• Foncier : acquisition Lagache - parcelle AX 365p [Unanimité]

Le conseil municipal a décidé d'acquérir moyennant le prix de 15 000 € la parcelle cadastrée section AX n°365p, de prendre en charge les frais nécessaires à cette acquisition et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à la poursuite de l'opération.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

## ENVIRONNEMENT

- Inscription du sentier du canal de Goulaine au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) *[Unanimité]*

Le conseil municipal a confirmé la demande de la commune auprès du Conseil départemental de Loire-Atlantique d'inscription du sentier du canal de Goulaine au PDIPR, a dit que la Commune s'engage à conserver le caractère public et ouvert des sentiers précités, à veiller à l'entretien régulier, à informer le Conseil Départemental de Loire Atlantique de tout changement intervenant sur les sentiers puis le conseil municipal a approuvé la mise aux normes des sentiers du Gué et des Vallées conformément à la Charte de qualité départementale, a autorisé Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental de Loire Atlantique pour le financement de cette mise aux normes et à signer tous documents nécessaires à cet effet.

- Convention d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) *[Unanimité]*

Le conseil municipal a approuvé la convention d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement relative à l'identification des arbres remarquables du territoire communal et a autorisé Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous documents ou avenants nécessaires à sa mise en œuvre.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

## SPORT

- Convention d'utilisation des équipements sportifs par le collège de Goulaine et son association sportive *[Unanimité]*

Le conseil municipal a approuvé la convention d'utilisation des équipements sportifs par le collège et son association sportive et autorisé Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous documents ou avenants nécessaires à sa mise en œuvre.

- Convention de mise à disposition d'un terrain de football synthétique *[Unanimité]*

Le conseil municipal a approuvé la convention de mise à disposition d'un terrain de football synthétique à signer avec la Ligue de Football des Pays de la Loire et autorisé Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous documents ou avenants nécessaires à sa mise en œuvre.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

## QUESTIONS ORALES

Madame GOUY fait part au conseil du souhait de Madame ROBIN que la commune marque la journée de la femme le 8 mars.

Madame PASQUEREAU aborde la question des terrains de sport synthétiques et des interrogations actuelles sur leur risque sanitaire. Monsieur le Maire indique que ce point a été évoqué lors de sa dernière rencontre avec la Fédération Française de Football.

Monsieur le Maire a rappelé que le salon des collectionneurs se déroulerait le dimanche 25 février.

Affiché le 29 février 2018

Le Maire  
M. Alain VEY

